



Assemblée générale

Distr. limitée
16 mai 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Cinquième Commission
Point 152 de l'ordre du jour
**Financement de la Force intérimaire de sécurité
des Nations Unies pour Abyei**

**Projet de résolution déposé par le Président de la Commission
à la suite de consultations**

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Rappelant la résolution [1990 \(2011\)](#) du 27 juin 2011, par laquelle le Conseil de sécurité a créé la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour une période de six mois, ainsi que les résolutions ultérieures par lesquelles il a prorogé le mandat de la Force, dont la plus récente est la résolution [2660 \(2022\)](#) du 14 novembre 2022, portant prorogation jusqu'au 15 novembre 2023 du mandat énoncé au paragraphe 2 de la résolution [1990 \(2011\)](#) et du mandat modifié par la résolution [2024 \(2011\)](#) du 14 décembre 2011 et le paragraphe 1 de la résolution [2075 \(2012\)](#) du 16 novembre 2012,

Rappelant également sa résolution [66/241 A](#) du 24 décembre 2011 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Force, dont la plus récente est la résolution [76/281](#) du 29 juin 2022,

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

¹ [A/77/836](#).

² Parties pertinentes du rapport [A/77/767/Add.10](#).



Modalités de financement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

2. *Décide* d'ouvrir pour inscription au compte spécial de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, aux fins de son fonctionnement pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, des crédits de 8 506 500 dollars, venant s'ajouter aux crédits de 259 663 200 dollars qu'elle a ouverts pour le même exercice dans sa résolution [76/281](#) ;

Modalités de financement des crédits ouverts

3. *Décide*, compte tenu du montant de 259 663 200 dollars déjà réparti conformément à sa résolution [76/281](#) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, de répartir entre les États Membres un montant supplémentaire de 8 506 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour le même exercice, conformément aux catégories qu'elle a actualisées dans sa résolution [76/239](#) du 24 décembre 2021 et selon le barème des quotes-parts pour 2022 et 2023, indiqué dans sa résolution [76/238](#) également du 24 décembre 2021 ;

4. *Décide également* de poursuivre à sa soixante-dix-septième session l'examen du point intitulé « Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ».
